



Conseil communal de Chavornay

CONSEIL COMMUNAL DU 26 SEPTEMBRE 2024.

Présidence de Mme Béatrice DESVERGNE.

La séance débute à 20h.

Membres présents : 51

Sont excusés : Mesdames Sara BLANCO, Michèle OPPLIGER, Inés SANCHO-DUPRAZ.

Messieurs Richard CATALANO, Danish KANDASAMY, Maniks KRASNIQI, Philippe VERLY et Nicolas AUBERT (démissionnaire).

Sans excuse : Mme Daniela BOVEL.

Le Conseil a été convoqué en conformité avec son règlement.

Une modification de l'ordre du jour, que vous avez reçu avec la convocation, doit être prise en compte.

En effet, le point 10 a été retiré de l'ordre du jour. La présidente explique que le point 10 était une réponse de la Municipalité à une motion. Cela aurait donc dû faire l'objet de la nomination d'une commission par le bureau, ce qui n'a pas été fait. Pour éviter un vice de procédure, la Municipalité a accepté de retirer ce point afin qu'il soit proprement traité lors d'une prochaine séance.

Par ailleurs, Mme la Présidente vient de recevoir le texte d'un postulat. Elle propose de discuter ce point juste après le point 5, comme point 5bis.

Ceci l'amène à soumettre l'ordre du jour modifié suivant pour cette séance du jeudi 26 septembre 2024.

ORDRE DU JOUR.

1. Démission – Assermentation
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2024.
3. Communications de la Municipalité.
4. Communications des commissions permanentes et/ou des délégués aux associations intercommunales.

5. Questions – Pétitions.
6. Arrêté d'imposition pour les années 2025 et 2026. Préavis n° 6-3/24.
7. Chavornay – Chemin de Perrevuit – Mise en séparatif – Equipement – Demande de crédit- Préavis n°7-3/24.
8. Modernisation de la voie ferroviaire Orbe Chavornay – Réfection du pont d'accès îlot St-Thiébaud. Préavis n° 9-3/24.
9. Modification du Droit de superficie Distinct et Permanent entre la Commune de Chavornay et le Tennis Club de Chavornay- Préavis n° 10-3/24.
10. Nomination d'un délégué à l'ASAICE.

L'ordre du jour est approuvé par 49 oui et 1 abstention, il sera suivi tel que présenté.

1. **Démission – Assermentation.**

Nous avons reçu la démission de M. Nicolas AUBERT, Mme la Présidente va nous lire sa lettre.

Le groupe PS/GSE/Les Vert-e-s propose Mme Alexandra LASSERRE. Nous allons donc l'assermenter.

Mme Béatrice DESVERGNE, Présidente, demande à Mme LASSERRE de venir au perchoir et prie l'assemblée de se lever pour procéder à l'assermentation.

Après la lecture du serment, spécifique à votre fonction, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et prononcerez « je le promets ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité,

De contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics,

D'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux,

De veiller à la conservation des biens communaux et remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Mme LASSERRE lève la main droite et dit « je le promets ».

Mme la Présidente félicite Mme LASSERRE et lui souhaite beaucoup de plaisir au sein de notre Conseil, elle l'invite à prendre place dans l'assemblée.

Il y a maintenant 52 membres dans la salle.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2024.

La discussion est ouverte.

- 2.1 M. Christophe COLLAUD, page 13, point 5.
Dans la phrase suivante « Il est cependant quelque peu emprunté par le fait que cette question était posée » il s'agit de : sept questions étaient posées dans l'interpellation.

La correction sera effectuée.

La discussion est close, nous allons passer au vote.

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2024 est accepté par 49 voix avec 2 abstentions.

3. Communications de la Municipalité.

Nous avons reçu des communications écrites de la Municipalité le 11 septembre 2024.

Nous allons les traiter séparément.

Communications écrites :

- 1) Office de Poste de Chavornay :
- 2) Préavis n° 16-5/20 – Aménagement à la rue de la Cité et à la rue de Sadaz :
- 3) Préavis n° 11-4/19 – Réseau d'eau potable – Plan directeur de la distribution de l'eau potable – Mise à jour – Plan d'actions :
- 4) Préavis n° 10-4/23 – Chavornay – Réaménagement et sécurisation du carrefour Route d'Yverdon et Rue de Sadaz – Demande de crédit :
- 5) Préavis n° 6-3/23 – Corcelles-sur-Chavornay – RC 293 – Route de Chavornay – Réfection de la chaussée – Demande de crédit :
- 6) Ressources humaines :

Pas de questions pour ces 6 communications.

Communications orales :

3.1 M. Dominique VIDMER, Municipal, concernant la CISEROC.

Il nous explique que la convocation d'une séance est devenue complexe. En effet, plusieurs difficultés se posent en raison de la diversité des représentants qui doivent y participer, notamment ceux des pays, des églises, des écoles et d'autres organisations. Certains de ces participants changent de poste, déménagent, ou ne souhaitent plus s'impliquer, ce qui rend la convocation encore plus difficile. Cela fait déjà plusieurs années que cette commission peine à fonctionner conformément à ses statuts.

Créée en 2009 par les Communes d'Orbe et Chavornay, la CISEROC avait pour mission de faciliter l'intégration des personnes de nationalité étrangère et de promouvoir la prévention du racisme au sein des deux communes.

Cependant, ces dernières années, la commission a vu son positionnement changer au profit des activités d'intégration conduites essentiellement au niveau des deux communes. En effet, ces dernières organisent, planifient et financent de manière indépendante leur action vis à vis des ressources communales et du personnel sous contrat communal.

Cette évolution reste cohérente et s'inscrit dans le développement structurel et démographique que connaissent les deux communes, dont le corolaire est un renforcement logique d'une action publique en priorité à l'échelle communale.

Les Municipalités d'Orbe et Chavornay se sont rencontrées au printemps 2024 pour échanger sur le rôle de la CISEROC au vu des dynamiques présentes et envisagées. Les discussions ont conduit à la décision de procéder à la dénonciation de la convention financière unissant les deux communes et le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI). Le BCI a confirmé au mois de juillet 2024 cette décision via la Conseillère d'Etat avec effet au 31 décembre 2024. Ainsi, chaque commune négociera directement avec le BCI sa propre convention financière pour la période 2025-2026 afin de poursuivre les prestations qui encouragent l'intégration de toutes et tous.

Dans cette même perspective, les deux Municipalités ont également signifié leur volonté de dissoudre la Commission CISEROC. La décision devra être confirmée selon les procédures respectives de chaque commune, et la dissolution effective pourrait intervenir d'ici fin 2024 ou début 2025.

La Municipalité tient à souligner qu'une dissolution de la commission n'entravera en rien, bien au contraire, les échanges de bonnes pratiques, le travail bénévole, le partage d'informations et la mutualisation de certaines actions, si jugées pertinentes, entre les Municipalités d'Orbe et de Chavornay dans le cadre de la mise en œuvre de leur politique communale d'intégration.

- 3.2 Mme Nadia GLOOR remercie la Municipalité pour cette communication et ses démarches. Elle aimerait juste que, suite à ce changement de forme, la commune profite de mettre sur le site les informations de contact pour les personnes intéressées au niveau des différentes manifestations, elle pense notamment au café contact qui n'est malheureusement pas cité sur ce site.

M. VIDMER dit que la Municipalité va poursuivre ces démarches. Au niveau du café contact, les conditions du Canton sont très restrictives et uniquement basé sur l'intégration étrangère.

Les personnes qui venaient une deuxième fois n'étaient plus considérées et on n'avait plus le droit de les prendre. Aujourd'hui, on sera plus large sur cette intégration, avec la prise en compte de l'intergénérationnel. On se rend compte que les gens qui viennent, participent à la cohésion et permet de donner des contacts et renseignements locaux. C'est comme cela que ça fonctionnait chez nous, mais pas forcément comme l'entendait le Canton.

Maintenant le fédéral et le canton n'ont plus d'argent pour cela, c'est pour cette raison qu'ils sont plus restrictifs.

Au niveau budgétaire, c'est pratiquement l'équivalent par rapport à ce qu'on versait avant. Donc les parties de communications font partie de ce projet et on les trouve déjà sur les réseaux sociaux.

- 3.3 M. Guillaume ABETEL, Municipal, dans le cadre de la mobilité. On a rencontré une première fois la DGMR avec notre prestataire bikesLab. Suite à cette rencontre, la DGMR a organisé une rencontre avec les communes de l'axe nord sud, direction Chavornay – Yverdon pour discuter avec les différentes personnes. Cette réunion a eu lieu le mardi 24 septembre et suite à cette réunion, une deuxième est prévue avec notre commune pour discuter plus en détail de nos propositions. Il y a une cohérence qui a été faite entre les volontés du Canton et celles de la Commune. Maintenant, on va discuter plus en détail des différents axes le 8 octobre prochain.

- 3.4 M. Yves LEUENBERGER, Municipal, sur le thème du harcèlement scolaire, a deux informations.

Depuis la rentrée scolaire d'août, l'équipe PSPS de l'établissement travaille à remettre en place de la prévention au niveau des salles de classes, au niveau des écoles, choses qui avaient été faites il y a quelques années et qui étaient gentiment retombées.

De plus, il peut nous annoncer l'organisation d'une soirée pour les parents organisée avec l'équipe de Canton qui est rattachée au PSPS et qui va concerner tout ce qu'est harcèlement, intimidation que ce soit scolaire ou hors de l'école.

4. **Communications des commissions permanentes et/ou des délégués aux associations intercommunales.**

CISEROC :

Pas de communication, les explications ont été données par M. VIDMER.

Commission de recours en matière de taxes et d'impôts :

Pas de communication.

ARCC :

M. Claude AUBERSON dit que la séance va se tenir prochainement, seul le budget est au programme.

AIAE :

Pas de communication.

ORPC :

M. VIDMER nous confirme que les chiffres concernant les abris à Chavornay étaient faux. En refaisant le tableau par rapport aux abris encore aux normes, il n'a pas les chiffres officiels, mais il croit qu'on est à 63% de places pour notre population. La surprise était pour les autres communes présentes, car la moyenne du district est à 61 ou 62%. Ce qui fait qu'aucune commune à part quelques-unes comme Rances qui avait des lieux militaires transformés en abri ont vraiment 100% en abris. C'est la même chose au niveau cantonal et national. Lors des premières statistiques en 1977 – 1978. Certaines constructions n'avaient pas d'abris. On était donc déjà en déficit. Ensuite il y a des gens qui ont payé pour avoir des parties communes le jour où on construisait quelque chose, permettant de créer un fond. On avait donc un fond dans nos comptes et qui va rester jusqu'au mois de mars prochain. Aucune loi, ni cantonale, ni fédérale, ne nous impose d'être à 100%. Aujourd'hui, ces fonds vont être rendu au Canton. Si on construisait un grand bâtiment pour faire des abris ou on peut en faire dans les parkings etc., on aurait le droit d'utiliser ces fonds disponibles au niveau du Canton. Il est clair cependant que les communes qui n'ont que 5% d'abris, sont prioritaires par rapport aux communes mieux équipées.

Malheureusement lors qu'il y a eu des problèmes en 2022 (début de guerre), tout le monde disait qu'il y avait 100% des personnes avaient une place en abri. C'est ce qui avait été communiqué. Il ne faut pas oublier que le 100% ne sera pas dans les abris puisqu'il faut des militaires, des pompiers etc.

ASAICE :

En l'absence de Mme Michèle OPPLIGER, Mme Myriam RAVESSOUD donne les communications.

La séance du Conseil intercommunal de l'ASAICE s'est déroulée le mardi 24 septembre à Chavornay.

Le budget de fonctionnement 2024 prévoit un budget inférieur de **CHF 272'224.-** par rapport au budget 2024 : soit un total de **CHF 7'236'810.-**.
Les charges sont réparties entre les 5 communes.

Le réseau ASAICE mandate l'Association l'Île aux Corbeaux pour la gestion des différentes structures d'accueil :

1. L'accueil préscolaire : Garderie des Petits Poucets à Chavornay **66 places**
2. L'accueil parascolaire : les AUPE les Corbeaux et les Tortues à Chavornay, les Pies à Bavois et les Grenouilles d'Ependes : **192 places**
3. L'accueil familial de jour (maman de jour) : **53 places**
4. Ainsi que le réfectoire scolaire du Verneret : **136 places**
5. Et le local pique-nique : **60 places**

Les structures d'accueils tournent en flux tendus, avec un taux de remplissage d'en moyenne 95%. A cette rentrée d'août tous les enfants ont trouvé une place mais il est déjà prévu de nouvelles demandes pour les plus jeunes, les bébés.

Actuellement, il est difficile de trouver de nouvelles familles pour assurer un accueil de jour. Environ 100 accueils familiaux ont disparu au niveau cantonal. **L'ASAICE lance une campagne de promotion** pour la mise en valeur du travail des mamans de jour.

Transports scolaires :

Concernant les transports scolaires, le contrat avec les entreprises actuelles se termine. Un appel d'offre est lancé pour les années 2025 à 2030.

Présentation du plan des investissements 2025 – 2030.

Selon le règlement cantonal sur la comptabilité des communes, le Comité de Direction présente chaque année en même temps que le budget, un plan des dépenses d'investissements pour une période de 4 ans. Ce plan n'est pas soumis au vote et chaque investissement fera l'objet d'un préavis présenté au Conseil qui se déterminera.

Le Codir a rencontré par 2 fois les exécutifs des 5 communes pour évaluer les besoins annuels et le développement du réseau ASAICE de 2025 à 2030, tout en contrôlant les coûts.

Pour le budget des investissements 2025.

Le Codir étudie plusieurs variantes avec le projet de déplacer une partie de l'UAPE les Corbeaux dans un bâtiment existant avec la création de 12 places supplémentaires qui passerait de 36 à 48 places.

Une étude est également en cours pour construire un bâtiment à Ependes qui accueillerait une nouvelle garderie de 44 places et regrouperait

éventuellement l'UAPE les grenouilles, aujourd'hui installée dans une salle du collège communal.

En fin de séance, le président du CODIR, M. LEUENBERGER, nous a projeté une présentation de l'ASAICE, son historique et une globale de ses activités.

M. LEUENBERGER remercie Mme RAVESSOUD pour ces informations très claires. Une information n'est pas tout à fait juste. L'ASAICE surfe sur la vague de promotion qui est organisée par la FAJE au niveau des mamans de jour. Vous allez voir prochainement des flyers, des affiches sur les réseaux sociaux, donc c'est la FAJE qui a lancé cela. Effectivement, nous sommes également derrière, mais ce sont eux qui sont en avant.

5. Questions – Pétitions.

5.1 M. Olivier BRIAND tient à remercier pour la renaturation du Talent. En effet, il avait râlé et il est vraiment ravi du travail qui a été remarquablement bien fait.

Il y a un chemin qui permet de longer la rivière et de retourner sur la route principale. Il encourage tous à y aller, parce que c'est vraiment très très bien fait. Il remercie tous ceux qui ont participé à cette belle renaturation.

5.2 Mme Nadia GLOOR, au ruisseau de Sadaz, il y a au niveau du bassin un panneau « danger » qui est cassé ou arraché. Elle s'est demandée si c'est du ressort de la commune de gérer cette sorte de signalisation et si c'est le cas, est-ce que quelque chose a déjà été entrepris, les démarches ont-elles été faites ?

Mme Laurence MARCHAND, Syndique, demande où se trouve ce panneau ?

Mme GLOOR répond qu'il se trouve à l'entrée de Chavornay, route d'Yverdon en face du garage BUSSY. C'est un panneau qui indique le danger.

Mme la Syndique répond que c'est au niveau du Service des eaux du Canton.

Mme GLOOR demande si la Commune pourrait faire remonter l'information, car ça fait déjà un certain temps que c'est comme cela.

Mme la Syndique répond que tout à fait, elle prend note et fera le nécessaire.

5.3 Mme Anne FAVRE a une question au sujet des douches de l'ancienne Grande Salle. Ce sujet avait déjà été abordé il y a quelques mois. Il semble qu'une société avait demandé de fermer

des douches, il y avait six pommeaux de douche et suite à leur demande, il n'y en avait plus que trois qui coulaient. Quand on a un certain nombre d'élèves qui veulent se doucher et à qui on laisse 10mn pour cela et qu'il y a 10 à 15 élèves pour se doucher, ça pose problème et c'est compliqué. Elle n'a pas redemandé aux élèves depuis le mois de juin, si c'est toujours la même chose.

Mme Océane AUZEPY-RENARD, Municipale, répond que pas plus tard que ce matin, ça a été discuté avec le service de conciergerie. Elle croit qu'il y a six douches et une individuelle. Concernant les six douches, elle sont toutes ouvertes sauf la dernière qui ne fonctionne pas correctement. Elle précise que Mme FAVRE ne sera pas la seule à être ravie de cette décision.

- 5.4 M. Yves REYMOND demande à la Municipalité si le projet de faire un inventaire des arbres remarquables sur la commune de Chavornay est au programme de cette législature ? Selon les informations prises auprès de la Société vaudoise de sylviculture, il nous lit leur email : « Il apparait que depuis le 1^{er} janvier 2023, c'est du ressort de la DGE Biodiversité et aux communes de faire cet inventaire des arbres remarquables dans un délai de 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2023.

M. Olivier THIBAUD, Municipal, répond qu'il est clair que cet inventaire doit être fait, il y a une partie des arbres remarquables qui sont inventoriés par le Canton et même chez nous, nous n'avons pas connaissance de cet inventaire. Il y a un inventaire communal qui va être fait, cela va être mis en œuvre dans le cadre d'un règlement pour la protection des arbres. Il la fait courte car c'est un peu long. Nous sommes en train de mettre en œuvre, notre bureau technique devra aller suivre une formation sur ce sujet et dès que possible, un règlement sera présenté au Conseil. La protection, ce n'est pas simple mais très intéressant. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce règlement, cet inventaire devra évidemment être fait.

- 5.5 M. David MEYSTRE a une question concernant le site internet de la Commune. Il a constaté cet été que la rubrique « procès-verbaux » est entièrement vide. A la rentrée, il n'y avait que les procès-verbaux 2024, il voulait savoir s'il est possible de remettre les procès-verbaux de cette législature et des suivantes ? Il émet le souhait pour les documents qu'on trouve sur le site Internet ou qu'on reçoit en tant que Conseillers, notamment les PDF, s'il est possible de les numériser ou de les exporter sous forme de documents, car actuellement, ils sont sous format d'images. Un format document permettrait de faire des recherches par mot-clé, ce qui n'est pas possible pour le moment. Ça permettrait de faciliter le travail en cas de recherche d'un ancien document.

M. ABETEL répond que la Municipalité va regarder ce qui peut se faire dans ce sens-là et faire en sorte que ce soit plus agréable pour les Conseillers.

- 5.6 M. COLLAUD demande s'il est possible d'avoir une poubelle à l'arrêt du bus de la route de Corcelles, du côté de la ferme de Jean-Marc. Il semblerait qu'il y a régulièrement des déchets à cet endroit.

Mme la Syndique répond que oui, bien entendu.

5 bis.

Mme la Présidente dit que nous avons reçu un postulat et que nous allons le traiter de la manière suivante :

1. Lecture du postulat par le motionnaire
2. Discussion sur la recevabilité de ce postulat selon un article de la loi des communes.
3. Selon le vote sur la recevabilité, la discussion sera ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

Lecture du postulat de M. COLLAUD.

Pour une construction scolaire tournée vers l'avenir.

Lors de notre séance du 20 juin dernier, une information nous est parvenue quant au nouveau bâtiment scolaire prévu sur le site du Verneret. L'information indique que le projet qui nous sera soumis prochainement sera celui d'une construction – minimale-, comprenant uniquement dix salles de classe et deux salles spéciales. Espace pour les PPLS, réfectoire complémentaire, locaux pour les UAPE et médiathèque ont disparu du projet d'extension depuis le préavis d'études. Le groupe GSE/PS/Les Vert-e-s estime que ces éléments sont pourtant des espaces dont notre commune doit se doter pour répondre aux besoins de ses citoyens.

Afin de ne pas être pris au dépourvu quand le préavis de construction nous sera présenté et pour que notre Conseil puisse choisir correctement le projet, nous souhaitons connaître les options possibles en réalisant, par exemple, un bâtiment plus large. Nous souhaitons connaître le prix d'un bâtiment plus grand, pouvant abriter différents espaces utiles à notre jeunesse et à notre population en général. Nous aimerions, à titre comparatif, connaître le prix d'un bâtiment – toutes options-que l'on pourrait mettre en regard des 7 millions de francs annoncés pour un bâtiment de douze salles de classe uniquement.

Il faut préciser que les espaces demandés à l'étude seront certainement, dans un avenir pas si lointain, nécessaires à notre site scolaire. Les économies d'aujourd'hui risquent de devenir les surcoûts de demain.

Texte du postulat.

Le Conseil communal de Chavornay invite la Municipalité à étudier l'opportunité, dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment sur le site du Verneret, de construire un bâtiment plus grand que celui annoncé par communication le 20 juin 2024. Ce bâtiment plus grand comprendrait l'ensemble des équipements évoqués dans le mandat d'études, à savoir : dix classes standards, deux salles de classes spéciales, un espace dévolu aux PPLS, un réfectoire complémentaire, des locaux pour les UAPE et une médiathèque.

Mme la Présidente énumère ce qui est doit être considéré pour la recevabilité :

Voir art. 32 : tel qu'il est rédigé.

- a) Son contenu ne correspond pas à son intitulé, est incomplet ou ne permet pas à la Municipalité de se déterminer sur les mesures, l'étude ou le projet requis ;
- b) Elle est rédigée en des termes incompréhensibles, injurieux ou illisibles ;
- c) Elle n'est pas signée ;
- d) Son objet est illicite, impossible ou contraire aux mœurs ;
- e) Elle est contraire au droit supérieur, au principe de l'unité de rang, au principe de l'unité de forme ou au principe de l'unité de matière ;
- f) Elle porte sur une compétence qui n'entre pas dans les attributions de l'autorité communale concernée par ce type de proposition ou sur une compétence exhaustivement attribuée par la loi à une autorité cantonale ou fédérale.

La discussion n'est pas demandée pour la recevabilité.

Nous passons au vote sur la recevabilité de ce postulat.

Il est accepté par 46 voix avec 5 abstentions.

Nous passons maintenant à la prise en considération de ce postulat, la parole est donnée à la Municipalité.

M. LEUENBERGER, pour répondre au postulat de M. COLLAUD. Il ne croit pas que c'est un projet minimal, il n'est pas d'accord. Aujourd'hui, ce projet correspond à la demande du scolaire pour le développement futur de notre site scolaire du Verneret et de la démographie. Il en avait déjà parlé lors du dernier Conseil et échangé sur ces éléments-là. Aujourd'hui, sur l'emplacement du Verneret, on pouvait créer le nouveau bâtiment qui relie le bâtiment C au bâtiment B-BA pour les demandes actuelles, soit les classes scolaires et les classes spéciales. Pour une question de budget, la Municipalité est restée sur cette aile principale. Il nous avait parlé également d'un développement futur d'un bâtiment administratif où se trouve le secrétariat des écoles. Sur ce bâtiment administratif, il y a une projection d'y ajouter une annexe comprenant ce que vous demandez, les PPLS, une salle des maîtres, un réfectoire, une infirmerie. Il n'y a par contre

actuellement pas de place pour la médiathèque, en tout cas pas dans cet avant-projet.

Actuellement, nous devons nous concentrer sur les besoins urgents scolaires, c'est à dire une planification financière et des délais qui devraient nous amener à ouvrir un bâtiment scolaire en août 2026. Il ne voit pas comment amener plus de volumétrie à ce bâtiment, on a des surfaces couvertes, des surfaces de cour, des surfaces vitrées qui sont obligatoires, on ne peut pas agrandir le projet de liaison entre le bâtiment C et le bâtiment B_BA. Si l'on veut toutes les options qui sont demandées dans l'immédiat, il ne sait pas ce qu'en dirait son collègue ABETEL, qui s'occupe des finances, mais il pense qu'on n'y arrivera pas. De plus, ça serait un projet autre que celui d'aujourd'hui, et qui serait peut-être placé ailleurs, mais qui ne rentrerait plus dans la planification financière et celle des délais. Il a peur que ce postulat mette un frein à ce projet et que l'on ne puisse pas répondre à la demande des élèves et des enseignants.

M. ABETEL explique que nous avons un plafond d'endettement pour cette législature et que la Municipalité a hésité à le baisser au début de la législature et a finalement décidé de garder le montant prévu. Aujourd'hui, il faudra jongler, pour la fin de cette législature afin de rester dans le cadre de ces 42 millions. Il rejoint ce qu'a dit son collègue et est fortement opposé à ce qu'on augmente les coûts de construction de ce bâtiment, ceci d'autant plus qu'on a prévu des extensions pour le futur.

5.1bis Mme Corinne VERLY tient à soutenir notre Municipalité dans le cadre de cette construction, qui a comptabilisé les demandes de ce qu'il fallait au niveau des salles de classe. La surface n'est pas extensible comme l'a précisé M. LEUENBERGER. Elle pense qu'il faut attendre le projet que l'on va recevoir pour fixer la demande de crédit avant de partir dans des demandes énormes où financièrement nous ne sommes pas assez solides et de plus, on ne sait pas ce que l'avenir va nous demander au niveau école. Elle pense qu'il serait bien d'attendre le projet de la Municipalité, elle pense que celle-ci est épaulée par des architectes, des ingénieurs, etc., elle n'a pas lancé ce projet n'importe comment. Elle propose aux conseillers de ne pas accepter ce postulat et de faire confiance à la Municipalité.

5.2bis M. Marc KUNZE remercie M. LEUENBERGER pour ses explications. Sa question est : l'extension dont on parle est à quel horizon ? L'idée c'est dans 5 ans ou 10 ans ?

M. LEUENBERGER répond que c'est planifié pour la législature suivante.

5.3bis M. COLLAUD trouve intéressant, parce que c'est la première fois que l'on entend que c'est une question de budgétaire, c'est déjà une réponse.

Ce qui l'aurait intéressé, c'est notamment quelle différence budgétaire cela ferait si ce postulat est accepté. Par ailleurs, M. LEUENBERGER a aussi parlé d'un problème de vitrages et

l'impossibilité d'élargir le bâtiment. Sa question est : est-ce une question budgétaire ou technique ? Ce qui change un peu la donne. Voilà, un postulat permet d'avoir des réponses à ces questions, il faut voter donc ce postulat dans la sérénité.

M. LEUENBERGER répond que les deux éléments rentrent en ligne de compte. La question technique par rapport à l'implantation fait que l'on ne peut pas ajouter des modules supplémentaires et concernant la question financière, il pense que M. ABETEL a clairement répondu.

M. ABETEL ajoute que légalement, on ne peut pas augmenter le plafond d'endettement en cours de législature. On peut uniquement l'augmenter d'une législature à l'autre. On ne peut pas préteriter la législature en cours. Nous avons 42 millions pour cette législature et nous ne pouvons pas dépasser cette somme. Lors de la prochaine législature en 2026, dans les six premiers mois, le plafond d'endettement va être rediscuté et à ce moment-là le nouveau Conseil en place pourra décider s'il veut maintenir à 42 millions ou s'il veut augmenter ce plafond. Si on a les moyens de nos ambitions, très probablement qu'il faudra augmenter ce plafond, autrement ça sera une période d'austérité.

La parole n'est plus demandée, nous passons au vote de la prise en considération de ce postulat.

Le postulat est refusé par 31 non, 16 oui et 4 abstentions.

6. Arrêté d'imposition pour les années 2025 et 2026. Préavis n° 6 – 3/24.

M. Roger METROZ, président de la Commission des finances, nous donne lecture de son rapport.

La discussion n'est pas demandée, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis municipal n° 6 – 3/24 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

D'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2025 et 2026, tel que présenté.

L'arrêté d'imposition pour les années 2025 et 2026 est accepté par 49 oui et 2 abstentions.

7. **Chavornay – Chemin de Perrevuit – Mise en séparatif – Equipement – Demande de crédit. Préavis n° 7 – 3/24.**

Mme Myriam RAVESSOUD, rapporteur, nous donne lecture de son rapport.

La discussion n'est pas demandée, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay :

- Vu le préavis de la Municipalité n° 7 – 3/24 ;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

1. D'autoriser la Municipalité à procéder à la mise en séparatif du chemin de Perrevuit,
2. D'accorder à ce titre un crédit de **CHF 80'000.-**,
3. De régler ces travaux par la trésorerie courante qui fera l'objet d'un compte au bilan amortissable en 60 ans.

La mise en séparatif du chemin de Perrevuit est acceptée à l'unanimité.

8. **Modernisation de la voie ferroviaire Orbe Chavornay – Réfection du pont d'accès îlot St-Thiébaud. Préavis n° 9 – 3/24.**

M. Sébastien MALHERBE, rapporteur, nous donne lecture de son rapport.

La discussion n'est pas demandée, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay.

- Vu le préavis de la Municipalité n° 9 – 3/24 ;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

1. D'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de réfection du pont agricole de St-Thiébaud ;
2. D'accorder à ce titre un crédit de **CHF 243'000.00.**

Les travaux de réfection du pont agricole de St-Thiébaud sont acceptés à l'unanimité.

9. Modification du Droit de superficie Distinct et Permanent entre la Commune de Chavornay et le Tennis Club de Chavornay. Préavis n° 10-3/24.

M. Roger METROZ, président de la Commission des finances, nous donne lecture de son rapport.

La discussion est ouverte.

9.1 M. Pierre-Alain AUBERSON, a une question pour M. ABETEL.
La Commune cautionnait le Tennis Club pour un assez gros montant, qu'en est-il de ce montant, est-ce qu'il existe toujours ou est-ce que ce montant n'est plus cautionné ?

Mme AUZEPY-RENARD répond qu'effectivement la Commune avait prêté une somme d'argent et le Tennis Club n'a pas encore remboursé la totalité, il reste vraiment une somme dérisoire. Cette petite réserve est prévue car les grands lampadaires doivent être changés et que leur club étant petit, ils n'ont pas les ressources pour cela.

M. ABETEL explique ce qu'est un cautionnement, c'est une garantie de la Commune par rapport à une dette qui est faite. Il y a un contrôle qui est complet de la Commune par rapport à la dette. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, si cette dette venait à être augmentée, la Commune devrait signer de nouveaux documents. Oui, le cautionnement est toujours existant, il n'a pas été modifié et validé par le Conseil. Actuellement, on peut aller jusqu'à ce montant de CHF 40'000.- et il faudrait un aval pour augmenter le montant le cas échéant. Dans l'absolu, ce n'est pas une dépense de la Commune, c'est une garantie de la Commune à hauteur d'une dette qui n'est pas payée.

La discussion est close, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis de la Municipalité n° 10 – 3/24 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

D'autoriser la Municipalité à modifier le DDP d'une part en le prolongeant jusqu'au 31.12.2035 et d'autre part en autorisant la construction d'un terrain de padel.

La modification du DDP entre la commune de Chavornay et le Tennis Club de Chavornay est accepté à l'unanimité.

10. Nomination d'un délégué à l'ASAICE.

Mme DESVERGNE invite l'assemblée à faire des propositions pour la place de délégué ou déléguée à l'ASAICE :

M. Yves REYMOND présente M. Jérôme CAILLET.
Il n'y a pas d'autre candidat, nous avons une élection tacite.

Est nommé tacitement : M. Jérôme CAILLET

Nous sommes arrivés au terme de ce Conseil, avant de passer au contre-appel, Mme la Présidente nous rappelle que le prochain Conseil aura lieu le 31 octobre.

La secrétaire procède au contre-appel.

La séance est close à 21H12.

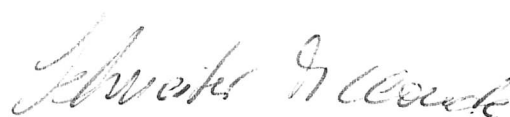
La présidente :



Béatrice DESVERGNE



La secrétaire :



M-C. SCHNEITER